

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 19  
Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019  
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme  
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M.  
EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-  
Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE  
Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M.  
SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU  
Stéphane (Pouvoir à M. VINCENT François), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M.  
SAUVAGNAC Bernard)

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

## 18. ACHAT DU LOCAL COMMERCIAL AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA RESIDENCE LES VERTES PRAIRIES

La procédure de cession à la Commune de l'espace commercial réalisé par l'ODHAC au moment de la construction de la résidence « Les vertes prairies » étant en cours, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte notarié concernant l'achat dudit local et permettre ainsi le versement du solde de la participation de la Commune pour son achat.

Les détails de la cession ayant été énoncés par la convention de partenariat signée entre la Commune de l'ODHAC le 20 octobre 2014.

Vu la délibération de l'ODHAC en date du 17 avril 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014,

Vu la convention de partenariat signée le 20 octobre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de réaffirmer l'intention de la Commune d'acheter la partie constituant le local commercial au rez-de-chaussée de la résidence « Les Vertes Prairies » ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié actant la cession de cet immeuble à la commune de Boisseuil ;
- d'autoriser le versement du solde de la participation communale ;
- de donner au Maire, ou à son représentant, toute autorisation nécessaire aux fins envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

**Le Maire**  
**Jean-Louis NOUHAUD**

